

Liste des pièces justificatives pour l’instruction de la demande de logement locatif social

A fournir en photocopies

↳ Identité et régularité du séjour

- Pièce d’identité (carte nationale d’identité, passeport) pour chacune des personnes majeures à loger ou, pour les enfants mineurs, livret de famille ou acte de naissance
- Le cas échéant, jugement de tutelle ou de curatelle
- Pour les personnes de nationalité étrangère qui ne sont pas ressortissant d’un Etat membre de l’Union européenne, d’un autre Etat membre de l’Espace économique européen ou de la Confédération helvétique, le titre de séjour en cours de validité, ou le récépissé de demande de renouvellement de titre de séjour pour toutes les personnes majeures qui vivront dans le logement

Revenu fiscal de référence des personnes appelées à vivre dans le logement (il s’agit du revenu pris en compte pour déterminer le respect des plafonds de ressources applicables pour l’accès au logement social).

- Avis d’imposition de l’avant-dernière année (N-2) pour toutes les personnes appelées à vivre dans le logement

↳ Situation familiale

- Marié(e) : livret de famille
- Veuf(ve) : certificat de décès ou livret de famille
- PACS : attestation d’enregistrement du PACS
- Enfant attendu : certificat de grossesse
- Divorcé(e) ou séparé(e) : extrait du jugement, de l’ordonnance de non-conciliation ou convention homologuée en cas de divorce par consentement mutuel, ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales ou autorisation de résidence séparée ou déclaration judiciaire de rupture du PACS

↳ Situation professionnelle

- Etudiant : carte d’étudiant
- Apprenti : contrat de travail
- Autre : toute pièce établissant la situation indiquée

↳ **Montant des ressources mensuelles (tout document justificatif des revenus perçus) :**

- Salarié : 3 derniers bulletin de salaire + contrat de travail ou attestation de l'employeur
- Non salarié : dernier bilan ou attestation comptable de l'entreprise évaluant le salaire mensuel perçu ou tout document comptable habituellement fourni à l'administration.
- Retraite ou pension d'invalidité : notification de pension
- ASSEDIC : avis de paiement
- Indemnités journalières : bulletin de la sécurité sociale
- Pensions alimentaires reçus : extrait du jugement
- Prestations sociales et familiales (AAH, RSA, AF, PAJE, CF, ASF ...) : notification CAF/MSA
- Etudiant boursier : avis d'attribution de bourse

↳ **Logement actuel**

- Locataire : bail et quittance ou, à défaut de la quittance, attestation du bailleur
- Hébergé chez parents, enfants, particulier : attestation d'hébergement
- En structure d'hébergement, logement-foyer : attestation de la structure d'hébergement
- Camping, hôtel, sans-abri : reçu ou attestation d'un travailleur social, d'une association ou certificat de domiciliation
- Propriétaire : acte de propriété, plan de financement

↳ **Motif de votre demande**

- Logement insalubre ou dangereux : document établi par un service public, un travailleur social, un professionnel du bâtiment ou association ayant pour objet l'insertion ou le logement
- Logement repris ou mis en vente par son propriétaire : lettre de congé du propriétaire ou jugement prononçant la résiliation du bail
- Procédure d'expulsion : commandement de payer ou assignation à comparaître ou jugement prononçant l'expulsion ou commandement de quitter les lieux
- Handicap : carte d'invalidité ou décision d'une commission administrative compétente (CDES, COTOREP, CDAPH) ou d'un organisme de sécurité sociale
- Raisons de santé (certificat médical)
- Regroupement familial : attestation de dépôt de demande de regroupement familial
- Assistant maternel ou familial : agrément
- Mutation professionnelle : attestation de l'employeur actuel ou futur
- Accédant à la propriété en difficulté : plan d'apurement de la dette, démarches en cours attestées par un travailleur social ou une association ou tout autre document démontrant les difficultés
- Rapprochement du lieu de travail : pièce justifiant de la localisation de l'emploi actuel ou futur